

Projet d'évaluation

Lycée Auguste et Louis LUMIERE

Année scolaire 2025-2026

Vu, décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et baccalauréat technologique.

Vu, arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.

Vu, note de service du Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), du 25 août 2025 relative au projet d'évaluation en lycée général et technologique (BO du 28 août 2025).

Vu, règlement intérieur du lycée Auguste et Louis Lumière.

PREAMBULE

L'évaluation chiffrée (moyennes par disciplines) est constituée par les notes obtenues tout au long de l'année du cycle terminale des voies générales et technologiques (en première et en terminale). L'évaluation est un enjeu central de la scolarité des élèves car elle joue un rôle central pour l'obtention du baccalauréat d'une part et dans la sélection pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur d'autre part.

Le projet d'évaluation s'appuie sur une réflexion collective des équipes enseignantes qui visent à harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations des élèves du lycée Auguste et Louis Lumière et à garantir la valeur certificative des notes et moyennes qui en résultent. Présenté en conseil d'administration, explicité aux élèves et à leurs représentants, le projet d'évaluation offre un cadre de référence commun sécurisant pour tous, équipe de direction, lycées, professeurs, familles et élèves.

Il garantit :

- la représentativité des résultats obtenus par chaque élève ;
- la transparence des objectifs, méthodes et critères d'évaluation ;
- l'équité de l'évaluation au sein de l'établissement

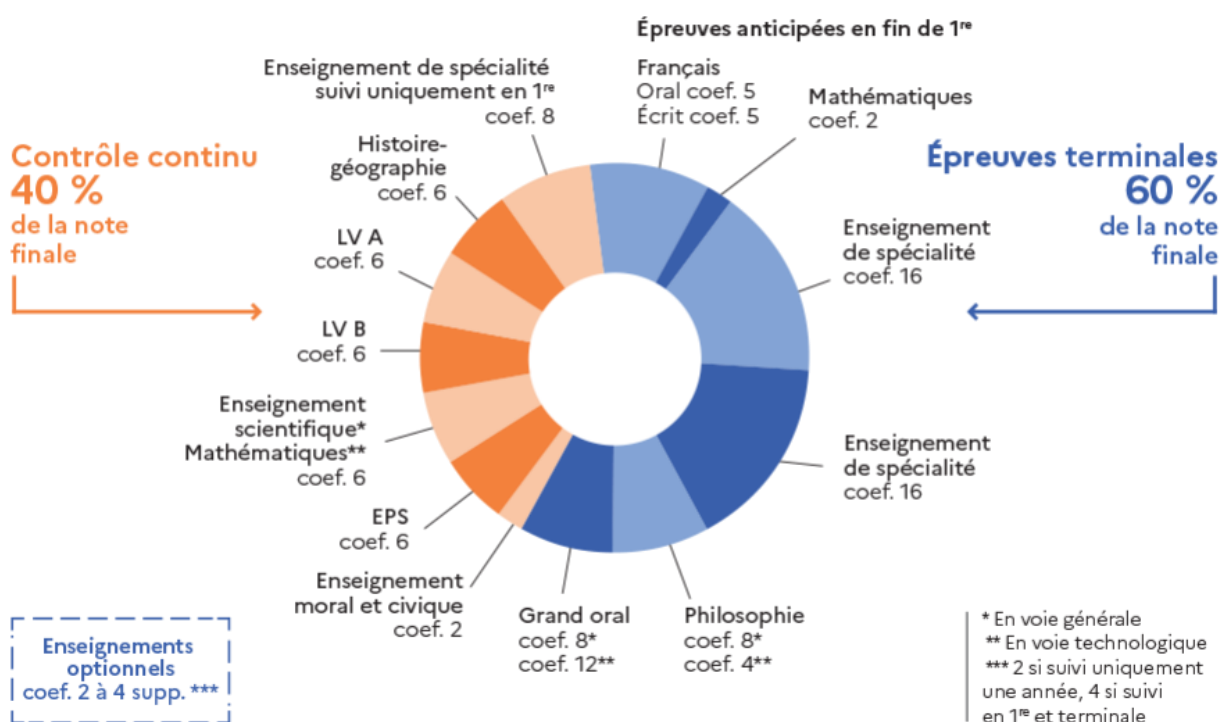
PRINCIPES DE L'ÉVALUATION AU BACCALAUREAT

À la fois diplôme certifiant la fin des études secondaires et premier grade universitaire permettant l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, le baccalauréat général atteste l'atteinte d'un niveau de connaissance et de compétences dans les enseignements suivis pendant les deux années du cycle terminal de la voie [générale](#) et [technologique](#).

Ces enseignements sont évalués selon deux modalités :

- dans le cadre d'épreuves terminales (60 % de la note finale) ;
- dans le cadre du contrôle continu (40% de la note finale).

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



Les épreuves dites « terminales » ou encore « épreuves d'examen finales » (en bleu sur l'infographie) sont les épreuves sous forme d'un examen en fin d'année de 1^{re} (épreuves anticipées français et mathématiques [nouveau à compter de juin 2026]) ou de terminale (les deux enseignements de spécialité de terminale, la philosophie, le grand oral). Elles représentent 60% de la moyenne finale du baccalauréat.

Le contrôle continu 40% de la moyenne finale du baccalauréat (en brun sur l'infographie). Cette part est constituée de l'ensemble des évaluations réalisées par les élèves dans les disciplines qui ne sont pas évaluées exclusivement lors des épreuves finales.

A savoir :

- Les moyennes de contrôle continu sont harmonisées au niveau académique et comparées à l'ensemble des résultats. Ainsi leur valeur retenue peut être corrigée en plus ou en moins de celle figurant sur les bulletins.
- Pour la sélection dans les formations postbac (PARCOUSUP) l'ensemble des notes de toutes les disciplines évaluées au cours de l'année (y compris celles évaluées en épreuves terminales) sont pris en compte.

L'évaluation tout au long de l'année représente donc pour une partie importante, certificative, elle certifie, garantit, l'accès à un niveau de compétences et de connaissances.

PRINCIPES COMMUNS A TOUTES LES MATIÈRES DE L'ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINUÉ

Les trois types d'évaluation :

Les évaluations pratiquées tout au long du déroulement des enseignements peuvent prendre plusieurs formes, productions écrites, orales, expérimentales, collaboratives.... Elles sont mises en place par chaque enseignant dans le cadre de sa liberté pédagogique dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale (Code de l'Éducation Art : L1912.1.1). Il existe trois types d'évaluations qui répondent à des objectifs différents :

PROJET D'ÉVALUATION 2025-2026

- **L'évaluation diagnostique** indique aux élèves leur niveau de maîtrise des connaissances et des compétences, elle informe le professeur de leurs besoins.
- **L'évaluation formative**, en cours d'apprentissage, permet aux élèves de se situer dans l'acquisition des connaissances et des compétences et de progresser grâce aux appréciations du professeur, qui explicitent les acquis autant que les marges de progrès. Ce type d'évaluation est importante pour les élèves car elle leur permet de s'entraîner, de vérifier s'ils ont bien compris, d'analyser leurs erreurs et d'apprendre à les rectifier.
- **L'évaluation sommative** se situe au terme d'un ou plusieurs apprentissages ; elle permet d'attester un niveau de maîtrise des connaissances et des compétences.

Les coefficients :

A chaque type d'évaluation, le professeur peut affecter un coefficient. :

On distingue :

- Les évaluations diagnostiques et formatives dont les coefficients attribués sont de la responsabilité seule de l'enseignant en charge de la matière ou des deux professeurs pour les situations de co-enseignement.
- Les évaluations sommatives qui sont coefficientées selon l'importance de l'évaluation dans la vérification de l'acquisition des compétences attendues. L'attribution du coefficient est de la responsabilité du professeur et tient compte pour les évaluations communes de la concertation entre les enseignants.

Les principes communs à toutes les disciplines :

- Chaque professeur propose au cours de l'année des évaluations de différents types en nombre suffisant pour évaluer le niveau de connaissance de ses élèves, contrôler le processus d'apprentissage et évaluer la bonne acquisition et maîtrise des connaissances de chaque élève. C'est l'ensemble de ces évaluations qui va permettre la certification en contrôle continu.
- Pour chaque matière évaluée uniquement en contrôle continu, afin de garantir le caractère certificatif du contrôle continu, la somme des coefficients des évaluations sommatives doit être supérieure à celle des évaluations diagnostiques et formatives.

A noter : Le nombre et les types d'évaluations dépendent des disciplines (nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement prévues notamment) et des méthodes d'évaluation mises en place par les professeurs dans le cadre de la liberté pédagogique. **Il est donc tout à fait normal que des élèves, pour un même niveau et une même matière, n'ayant pas les mêmes enseignants, aient des types évaluations différentes au cours de l'année**, mais de par la concertation mise en place entre les enseignants d'une même matière, les exigences attendues pour les évaluations formatives sur les compétences identiques sont bien évaluées selon les mêmes critères. Les situations particulières, notamment dans le cadre d'aménagement de scolarité sont également pris en compte.

Tout au long de l'année, les enseignants forment les élèves. Ceux-ci savent précisément ce qu'ils doivent faire pour préparer au mieux les évaluations dont les critères sont explicites.

Pour que ces évaluations soient validées et deviennent certificatives pour le lycée Auguste et Louis Lumière et pour que tous les élèves soient traités de la même manière et soient égaux devant les échéances, certaines conditions doivent être garanties :

- Au sein de chaque discipline, une concertation a lieu pour, en fonction des objectifs définis par les textes réglementaires pour chaque matière évaluée, définir des critères d'évaluations communs, en fonction d'une analyse partagée des attendus de formation. Pour garantir ces critères communs, à chaque fois que cela est possible et pertinent, des évaluations sommatives communes (devoirs sur table communs, examens blancs...) sont mis en place pour une même série. Les programmes de révision, les sujets, les critères de correction sont définis collégialement.

PROJET D'ÉVALUATION 2025-2026

- les notes données pour chaque type de formation sont de la responsabilité exclusive de l'enseignant correcteur ; la note est le résultat de l'évaluation de compétences attendues qui prend en compte, le fond et la forme ; les critères de notation sont explicites et suffisamment détaillés pour permettre à l'élève et sa famille de comprendre la note attribuée. L'élève peut demander des explications sur la correction et les conseils donnés pour progresser, peut éventuellement demander un recalcul de la note en cas d'erreur ou de partie non corrigées mais ne peut d'aucune façon contester la note attribuée par le professeur dès lors qu'elle respecte les critères d'évaluation énoncés. Le professeur reporte régulièrement la note obtenue dans l'appliquatif PRONOTE pour permettre à l'élève et sa famille de suivre son évaluation.

- pour que les moyennes soient significatives, les élèves doivent participer à suffisamment d'évaluations en qualité et en quantité. Les règles concernant les absences et les fraudes sont donc communes et harmonisées pour l'établissement (cf.infra).

- Afin que les élèves puissent s'organiser et prévoir le travail et les révisions nécessaires, à la réussite des évaluations, le professeur précise en début d'année et rappelle régulièrement les modalités d'évaluation. Pour les évaluations formatives, les élèves sont prévenus au moins une semaine avant l'évaluation (inscrit sur PRONOTE) et précise le programme sur lequel porte l'évaluation. Les professeurs d'une même équipe pédagogique tiennent compte autant que possible d'un étalement dans la semaine des évaluations.

- Pour les matières à « petits horaires » de 30 mn à 2 heures par semaines, l'évaluation peut être globalisée pour les deux 1ers trimestres (le 1^{er} trimestre est indiqué Non Evalué – l'ensemble des notes obtenue sur les deux trimestres constituent la moyenne du 2^{ème} trimestre. Cette moyenne est prise en compte pour PARCOURSUP

DISPOSITIONS COMMUNES EN CAS D'ABSENCE AUX EVALUATIONS (uniquement pour les disciplines évaluées en contrôle continu pour le baccalauréat)

En cas d'absence, le dispositif défini par l'établissement doit permettre à l'élève d'être « certifiable » en fin d'année scolaire

Définir l'absence¹

L'élève d'une école, d'un collège ou d'un lycée doit assister aux cours prévus dans son emploi du temps. Certaines absences peuvent être autorisées à condition d'informer l'établissement scolaire. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut être sanctionné. Une absence est autorisée pour les motifs suivants : Maladie (ou d'un des proches s'il est potentiellement contagieux), Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.), Empêchement causé par un accident, Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement hors vacances scolaires).

Les absences doivent systématiquement être justifiées. Pour rappel, un certificat médical est requis uniquement en cas de maladie contagieuse.

Toute absence doit être justifiée par écrit auprès de la vie scolaire dans un délai de 2 semaines maximum à partir de la date de retour dans l'établissement. Au-delà de ce délai, l'absence **sera enregistrée comme injustifiée** sans possibilité de retour en arrière.

Attention, la justification de l'absence ne dispense pas de l'évaluation.

Quand l'élève est absent à une évaluation ou plusieurs évaluations sommatives au cours d'un trimestre, le principe est d'organiser un rattrapage :

L'organisation du rattrapage est de la responsabilité du professeur qui peut :

¹ Code de l'éducation : articles L131-1 à L131-13

PROJET D'ÉVALUATION 2025-2026

- Soit proposer un rattrapage de l'évaluation manquée selon les dispositions de son choix dont il informe l'élève ;
- Soit, si le professeur juge la moyenne non significative ou non représentative du niveau atteint, convoquer l'élève à une évaluation de rattrapage de fin trimestre qui remplacera le ou les devoirs manqués.

En cas d'absence justifiée à la convocation à l'évaluation de rattrapage de fin de trimestre, une nouvelle convocation est donnée. En cas de nouvelle absence la note de 00/20 est attribuée et tient de lieu de moyenne trimestrielle pour la matière.

Quand les évaluations manquantes n'ont pas pu être récupérées sur l'ensemble de l'année ou si l'élève ne dispose pas de notes suffisantes pour avoir une moyenne certificative, le principe est l'épreuve de remplacement :

L'évaluation des élèves prend différentes formes, contenus et exigences, c'est l'ensemble du tableau que forme ces évaluations qui donne une image précise du niveau de compétences atteint.

Comme pour un puzzle, il peut manquer de petits éléments pour que l'image soit encore suffisamment précise mais il ne peut, ni en manquer trop, ni manquer des pièces majeures.

Ainsi, si ce tableau est jugé incomplet par l'enseignant en charge de la discipline, l'élève sera déclaré non suffisamment évalué et devra subir des épreuves ponctuelles comparables à un examen.

Lorsque **La moyenne est dite non significative**, l'élève est convoqué pour une évaluation ponctuelle qui remplacera sa moyenne annuelle. Cette évaluation dite **«de remplacement»** est organisée dans l'établissement. Elle est construite sur le modèle des épreuves finales du baccalauréat. La convocation de l'élève est décidée par un **conseil pédagogique réuni en commission pour le contrôle continu**.

En cas d'absence justifiée à la convocation à l'évaluation de remplacement, une nouvelle convocation est donnée. En cas de nouvelle absence la note de 00/20 est attribuée tient de lieu de moyenne annuelle pour la matière.

DISPOSITIONS COMMUNES EN CAS DE FRAUDE

Tricher lors d'un examen est une fraude, si le candidat agit de l'une des manières suivantes² :

- Se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve
- Utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations ou l'écoute de fichiers audio (smartphone, montre connectée par exemple)
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve en rapport avec le sujet
- Utiliser une calculatrice sans que cette utilisation soit indiquée dans le sujet
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis
- Utiliser des documents apportant des informations en rapport avec l'examen
- Commettre un plagiat (ndlr : copier, transcrire in extenso un texte, une pensée, une œuvre, sans en citer l'auteur, ou encore copier les corrections d'un devoir disponible sur internet sans citer la source.)
- Utilisation de matériel non autorisé

Le traitement des fraudes ou tentative de fraude relève en premier lieu de l'appréciation de l'enseignant qui, dans l'exercice de ses fonctions, décide de la suite à donner, l'enseignant peut être assisté par la direction de l'établissement.

En cas de tricherie pour une évaluation certificative, le professeur établit un Procès-Verbal de fraude et le candidat est autorisé à continuer de composer. Ceci ne s'applique pas en cas de perturbation grave du déroulement de l'évaluation ou en cas d'usurpation d'identité. Le procès-verbal est à contresigner par l'auteur des faits. La fraude et ses conséquences disciplinaires seront traitées au cas par cas.

² Code de l'éducation : articles D334-25 à R334-35

MISE EN OEUVRE DE L'ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX DISCIPLINES

Remarques préliminaires pour toutes les disciplines

Les évaluations seront en nombre suffisant pour permettre aux élèves de s'entraîner et de progresser, pour établir une moyenne représentative. Ce nombre peut varier d'un élève à l'autre, selon les besoins particuliers, l'accompagnement personnalisé, pour favoriser une équité entre élèves.

Les coefficients ou poids final de la note dans la moyenne sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être réajustés par les enseignants en cours d'année.

L'évaluation des enseignements présentés ci-dessous se divise en plusieurs catégories :

- **Pas de contrôle continu comptant pour l'examen** : il s'agit des épreuves qui seront évaluées lors d'un examen national ponctuel.
- **Contrôle continu comptant pour l'examen** : Il s'agit des disciplines dont l'évaluation pour l'examen est constituée par la moyenne significative de l'élève
- **Évaluation par CCF (contrôle en cours de formation)** : en EPS, les élèves sont convoqués dans l'année à trois évaluations comptant exclusivement pour l'examen.
- **Enseignements optionnels** : Les candidats peuvent choisir de présenter au baccalauréat des enseignements optionnels qui sont alors évalués par le contrôle continu :
 - Deux options peuvent être suivies en classe de première, deux options en classe de terminale. La liste des enseignements optionnels pouvant être choisis est fonction de l'offre du lycée ;
 - Un coefficient 2 est affecté à la moyenne annuelle de l'élève dans chaque enseignement optionnel, pour chaque année où l'enseignement a été suivi ;
 - Les points ainsi obtenus s'ajoutent à ceux obtenus dans les enseignements obligatoires. Ainsi, un élève qui choisit de suivre un enseignement optionnel en première et en terminale, voit l'ensemble de ses points rapportés à un coefficient 104.

- **Anglais** (série générale et technologiques)

ANGLAIS LVA	FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	
	Contrôle continu comptant pour l'examen	
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Test de connaissances	Vocabulaire, grammaire, conjugaison, leçons	Les devoirs seront coefficientés en fonction du type d'évaluation et de la durée de l'évaluation par les enseignants de manière à obtenir une moyenne significative.
Evaluation des compétences - Compréhension de l'oral - Expression orale - Compréhension de l'écrit - Expression écrite - Expression orale en interaction	Evaluations des différentes compétences langagières avec une grille de compétences	
Evaluation de la participation orale	Prise en compte de la capacité de l'élève à s'exprimer en continu, capacité à interagir et qualité de l'écoute	
Oraux en séries technologiques portant sur l'ETLV	Document présenté à l'oral - par les Terminales STMG portant sur l'enseignement de management - par les Terminales ST2S portant sur l'enseignement de ST2S	3

• Arts plastiques

ARTS PLASTIQUES	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL
	Filière générale Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale	Filières générale et technologique Contrôle continu comptant pour l'examen
Critères et compétences visées sur le cycle terminal PRATIQUER LES ARTS PLASTIQUES DE MANIERE REFLEXIVE ° Expérimenter, produire, créer ° Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE EXPOSER L'ŒUVRE, LA DEMARCHE, LA PRATIQUE		
Types dévaluation	Descriptif	Coefficients
Évaluations formatives et/ou diagnostics	État des lieux d'un niveau d'acquisition en début de cycle (Exemples: exercices, QCM); Phase exploratoire, recherches et expérimentations en pratique; Outils de mesure d'une progression personnelle dans l'acquisition de ses compétences par auto-positionnement de l'élève.	0
Évaluations sommatives A - PRATIQUE PLASTIQUE : ° EXPRESSION PLASTIQUE ° EXPRESSION ORALE	Accompagnement vers l'élaboration progressive d'une démarche singulière : - autonomie, responsabilité, engagement de l'élève ; - capacité à déterminer librement de moyens dans une démarche réflexive, consciente et personnelle. Exercices techniques ; Réalisations plastiques avec consignes ; Constitution et alimentation du carnet de recherches ; Documentation de la démarche artistique à partir d'éléments issus du processus créatif (croquis, esquisses, essais, maquettes, variantes, prolongements...). Productions plastiques issues d'une démarche de projet personnel (type baccalauréat).	Hiérarchie & proportion dans la moyenne : + ++ ++ ++ +++
	Exposé (actualité, approfondissement d'un sujet, articulation de la pratique aux enseignements de culture); Verbalisation de l'intention, de la démarche artistique (devant le groupe en classe OU par enregistrement et montage sur support vidéo); Oral type baccalauréat (Ens. de spécialité et Grand Oral).	++ ++ +++
	B – CULTURE PLASTIQUE ET ARTISTIQUE (Ens. de spécialité) : ° EXPRESSION ECRITE	Interrogation de connaissances (dont vocabulaire spécifique); Exercice de méthodologie en classe ; Devoir maison ; Devoir surveillé (type baccalauréat ou de méthodologie conduisant à...); Épreuve blanche, questions type baccalauréat (analyse d'un corpus d'œuvres / commentaire critique d'un document artistique OU rédaction d'une note d'intention pour un projet d'exposition d'une œuvre avec réalisation de visuels).
Évaluations certificatives	Toutes les évaluations sommatives peuvent intervenir dans celle à visée certificative en prenant en compte la modulation des coefficients (selon les objectifs et la nature de l'évaluation), au bénéfice d'une juste appréciation du niveau de l'élève.	

• **Biologie et Physiopathologie Humaine (BPH) – série ST2S**

Ce guide est valable pour les deux années de spécialisation : Première et Terminale ST2S. Il s’appuie sur les recommandations de l’inspection de Biochimie Génie Biologique (BGB). Il vise à uniformiser les pratiques d’évaluation en BPH au sein de l’établissement, et, plus largement, au sein de l’académie de Lyon.

Type d’évaluation	Descriptif	Coefficient dans la moyenne trimestrielle
Evaluation diagnostique	Etats des lieux sur les acquis des élèves en début de formation (schémas, QCM, Kahoot!, Plickers, questions, etc.)	0
Evaluation sommative	<ul style="list-style-type: none"> - Interrogations de connaissances (formelles) - DS type bac - Devoirs communs dont bac blanc 	<p style="text-align: center;">1 2 3</p>
Evaluation formative des activités technologiques (AT)	1 seule note sur 20 englobant toutes les notes d’AT. Sont notés en AT selon le type d’activité : les comptes rendus, les manipulations, l’autonomie, les synthèses, les présentations orales.	2
Evaluations formatives autres	1 seule note sur 20 englobant toutes les notes des autres évaluations (exercices à la maison notés, QCM, Kahoot!, Plickers, petites évaluations surprises, présentations orales)	1

La matière BPH est évaluée en épreuve terminale, l’année de terminale mi-juin, sur les programmes de première et terminale, coefficient 13. Cette épreuve est commune avec la chimie (coefficient 3) et se déroule donc en même temps, sur une épreuve de 4h, nommée CBPH (chimie et biologie et physiopathologie humaines). Le sujet est conçu de sorte que l’élève passe 1h sur le sujet de chimie et 3h sur le sujet de BPH et il compose sur deux copies séparées. L’épreuve est donc corrigée par deux professeurs différents : un professeur de chimie et un professeur de BPH. L’élève est maître de son temps durant l’épreuve.

• Cinéma-Audiovisuel

CINEMA-AUDIOVISUEL		<p>Filière GENERALE</p> <p>Pas de contrôle continu comptant pour l'examen</p> <p>Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale</p>
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal</p> <p>Expérimenter, produire et créer Mettre en œuvre un projet artistique S'exprimer et analyser sa pratique Articuler pratique et théorie Penser et structurer son projet d'orientation</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives et/ou diagnostics	Analyse d'extraits de film	2
	Questionnaires (histoire ou esthétique) en lien avec le cinéma	1
	Rédaction de fiches de lecture	1
Evaluations sommatives (programmées)	Interrogations de connaissances	1
	DS Type BAC	2
	Devoirs communs – Bac Blanc	3
Evaluations propres à la discipline	Réalisations d'étapes de création d'un court-métrage (scénario, découpage technique, tournage, montage, post-production)	2
	Rédaction de critiques de film	1
	Composition du carnet individuel de création de la réalisation de l'année.	2
	Entraînement à l'oral	2
Autres évaluations	A définir si besoin.	

• Economie-Gestion

ECONOMIE-GESTION		FILIERE TECHNOLOGIQUE STMG Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continue enseignement de 1ère STMG
Critères et compétences visées sur le cycle terminal (si possible)		
<p>Compétences globales :</p> <p>Faire un citoyen éclairé et averti ;</p> <p>Enrichir sa culture économique, juridique et managériale.</p> <p>Compétences spécifiques :</p> <p>Droit : Comprendre et repérer les règles de droit civil permettant de vivre en société ;</p> <p>Economie : Comprendre et analyser le fonctionnement de la société et des acteurs qui la composent ;</p> <p>Gestion-Finance : Comprendre et mesurer la santé financière d'une organisation afin de pallier si nécessaire les problèmes ;</p> <p>Management : Comprendre et analyser les ressources et les compétences (humaines, matérielles...) nécessaires au fonctionnement d'une organisation (privée, publique ou associative) ainsi que l'environnement dans lequel elle évolue afin de pouvoir lutter efficacement contre la concurrence ;</p> <p>Mercatique (Marketing en anglais) : Comprendre et analyser les besoins des consommateurs afin d'y répondre ;</p> <p>Sciences de Gestion et Numérique : Comprendre et évaluer les performances (commerciale, financière, sociale...) d'une organisation à l'aide d'outils afin de pouvoir améliorer son fonctionnement numérique et non-numérique.</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives et/ou diagnostics	Contrôles de connaissances TD	1 1
Evaluations sommatives (programmées)	DS et DS type-bac Bac blanc	2 3
Evaluations propres à la discipline	Travaux de groupe	1
Autres évaluations	Oraux	1

• Education physique et sportive

<p>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</p>	<p>FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>EVALUATION par CCF (contrôle en cours de formation) pour l'examen</p>	
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal Dans un menu de trois Activités Physique et Sportive et Artistique, atteindre le plus haut niveau de motricité dans chaque activité (4 degrés), tout en développant des savoirs liés à l'entraînement tout au long des séquences d'enseignement, ainsi que la capacité à assurer des rôles sociaux. DEMI -FOND ou NATATION ou SAUVETAGE AQUATIQUE VOLLE BALL ou BADMINTON MUSCULATION</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives et/ou diagnostics	Une ou deux évaluations formatives au cours de la séquence si cela est possible dans l'APSA/ Test de positionnement de performance, mener un échauffement ; assurer des rôles d'observateurs et d'arbitrage	1
Evaluations propres à la discipline	Une évaluation certificative en fin de séquence qui constitue le Contrôle en Cours de Formation sur convocation : CCF. En cas d'absence justifiée l'élève sera convoqué pour une session de rattrapage. DEMI FOND 3X500m avec 10mn maximum de récupération entre les courses NATATION DE VITESSE 3X50 m deux nages Le dernier 50m Nage Libre est pondéré par un indicateur de nage VOLLEY BALL Matches en 3 contre 3 (ou 4 contre 4) en 2 sets de 15 points avec temps mort obligatoire à 8 BADMINTON Tournoi par groupe homogène de 6 joueurs en 15 points SAUVETAGE AQUATIQUE L'épreuve engage l'élève à choisir un parcours de sauvetage (nager, franchir des obstacles, remorquer mannequin) dans un temps imparti limité MUSCULATION Le candidat doit choisir un thème d'entraînement parmi les trois qui lui sont proposés Le travail concerne 3 groupes musculaires : 2 choisis par le candidat et 1 imposé en cohérence avec le carnet d'entraînement. DANSE : Selon un thème choisi ou en référence à une œuvre, les élèves, par groupe de 2 à 5, interprètent une composition chorégraphique collective d'une durée de 2 à 4 minutes. La composition est présentée devant un public constitué par les autres élèves de la classe et des membres de la communauté éducative. Cette composition est présentée deux fois.	1 Dans le bulletin trimestriel mais aussi constituant la note proposée à la commission d'harmonisation des notes en EPS : moyenne entre les CCF CCF 2 et CCF3

• Enseignement Moral et Civique (EMC)

<p>ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE</p>	<p>FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>Contrôle continu comptant pour l’examen</p>	
<p>Capacités travaillées enseignement morale et civique Savoir exercer son jugement et l’inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences. Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d’art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs. Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l’information. S’exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue. Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s’impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
<p>Evaluations formatives et/ou sommatives</p>	<p>L'EMC, qui appartient aux enseignements communs en série générale et technologique, est évalué à partir des capacités exprimées dans les programmes. En situation normale d’enseignement :</p> <p>Pluralité de situations d’évaluation sur l’année en classe et hors la classe. Cela peut être:</p> <p>Des travaux en temps limité en cours</p> <p>des travaux de groupe</p> <p>des travaux à la maison</p> <p>des oraux sous forme de débats, d’exposés</p>	<p>Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.</p> <p>La moyenne annuelle d’EMC apparaîtra au troisième trimestre l’année de première et à la fin du deuxième trimestre de l’année de terminale.</p>

• Enseignement Scientifique

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE		FILIERE GENERALE Contrôle continu comptant pour l'examen
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal</p> <p>Le but essentiel de l'enseignement scientifique est de dispenser une formation scientifique générale (SVT-Physique-Chimie) pour tous les élèves, tout en offrant un point d'appui pour ceux qui poursuivent et veulent poursuivre des études scientifiques.</p> <p>L'enseignement scientifique cherche à développer des compétences générales par la pratique de la réflexion scientifique :</p> <p>Comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ; Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques ; Identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement</p>		
Types d'évaluation	Descriptif des évaluations possibles	Coefficients
Evaluations en cours d'apprentissage	Interrogations écrites et orales de connaissances. Activités réalisées en cours ou à la maison, pouvant être individuelles ou collectives.	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le.a professeur.e afin que la moyenne puisse être représentative.
Evaluations de validation des acquis	Au minimum un devoir surveillé par trimestre	

• **Français** (série générale et technologiques)

Critères généraux pour la discipline :

- Mettre en œuvre une production rédigée répondant aux attendus en expression, pertinence et cohérence ;
- S'exprimer avec justesse pour soutenir une réflexion personnelle précise ;
- Développer sensibilité et culture littéraires ;
- Développer autonomie et initiative dans la fréquentation des textes et des œuvres

Remarque préliminaire

Les évaluations seront menées de façon à faire progresser les élèves et pour construire une moyenne représentative. Le nombre des évaluations peut varier d'un élève à l'autre, selon les besoins particuliers, les situations d'évaluations et dans un souci d'équité entre élèves.

Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients (à titre indicatif)
Evaluations diagnostiques et/ou formatives	Activités d'expression (écrites ou orales) visant à développer les compétences de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation	De 0,5 à 2
	Activités d'appropriation (écrites ou orales) construisant la culture littéraire.	De 0,5 à 2
	Toute activité en lien avec la mise en œuvre des programmes.	De 0,5 à 2
Evaluations sommatives (Programmées)	Productions rédigées.	De 1 à 2
	DS préparant aux épreuves d'examen.	De 1 à 3
	Mises en situation d'oral distribuées sur l'année. Toute production en lien avec la mise en œuvre des programmes.	
Evaluations propres à la discipline	Pratiques liées à la lecture et l'interprétation écrite ou orale des textes.	De 0,5 à 2
Autres évaluations	Production dans le cadre d'un projet culturel (facultatif)	De 0,5 à 1

Pas de contrôle continu comptant pour l'examen

- Histoire-Géographie – spécialité Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP)

<p>HISTOIRE-GEOGRAPHIE SPECIALITE HISTOIRE-GEOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES (HGGSP)</p>	<p>FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>Pas de contrôle continu comptant pour l'examen</p> <p>Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale</p>	
<p>Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : Connaître et se repérer Contextualiser S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique : Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier Construire une argumentation historique ou géographique Utiliser le numérique</p> <p>A ces compétences travaillées dans l'enseignement commun d'histoire-géographie s'ajoutent dans l'enseignement de la spécialité HGGSP les capacités et méthodes suivantes : Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive Se documenter Travailler de manière autonome S'exprimer à l'oral</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
<p>Evaluations formatives et/ou sommatives</p>	<p>En situation normale d'enseignement :</p> <p>Pluralité de situations d'évaluation sur l'année en classe et hors la classe. Cela peut être :</p> <p>Des devoirs sur table, éventuellement type EC (en filière générale analyse de documents, question problématisée et mise en croquis d'un texte)</p> <p>Des travaux de groupe</p> <p>Des travaux à la maison</p> <p>Des oraux...</p> <p>Cette diversité permet de former l'élève aux compétences et capacités attendues.</p>	<p>Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative</p>

• Langues vivantes B

LANGUE VIVANTE B : ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN		FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE Contrôle continu comptant pour l'examen
Niveau visé sur le cycle terminal selon le CECRL : B1 (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Test de connaissances	Vocabulaire, grammaire, conjugaison trimestres., leçons	Les devoirs pourront être coefficientés (en fonction du type d'évaluation et de la durée de l'évaluation) par les enseignants de manière à obtenir une moyenne significative.
Evaluation des compétences -CO (compréhension de l'oral) -EO (expression orale) -CE (compréhension de l'écrit) -EE (expression écrite)	Evaluations des différentes compétences réparties sur les trois	
Evaluation de l'expression orale	L'enseignant note l'oral des élèves en prenant en compte sa capacité à s'exprimer en continu, sa capacité à interagir et la qualité de son écoute.	
Les évaluations portent sur les axes étudiés (6 axes étudiés parmi les 8 proposés)	-Art et pouvoir -Citoyenneté et mondes virtuels -Identités et échanges -Espace privé et espace public -Fictions et réalité -Innovations scientifiques et responsabilité -Diversité et inclusion -Territoire et mémoire	

• **Mathématiques**

1^{ère} et Terminale technologiques,
1^{ère} générale enseignement spécifique.

Les critères d'évaluation s'appuient sur les contenus et les capacités décrites dans le programme officiel : <ul style="list-style-type: none"> - Calcul numérique et algébrique ; - Analyse ; - Statistiques et probabilités. 		
Type d'évaluation	Descriptif	Coefficient dans la moyenne trimestrielle
Évaluations formatives et/ou sommatives	<i>En situation normale d'enseignement :</i> L'évaluation trimestrielle est notamment composée de devoir(s) bilan(s), et peut être complétée par d'autres types d'évaluation, notamment devoirs communs.	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.

Spécialité Mathématiques :

1^{ère} générale (en contrôle continu pour les élèves abandonnant la spécialité en fin de 1^{ère}) et Terminale générale.

Les critères d'évaluation s'appuient sur les contenus et les capacités décrites dans le programme officiel : <ul style="list-style-type: none"> - Calcul numérique et algébrique ; - Analyse ; - Probabilités et statistiques ; - Algèbre ; - Géométrie. 		
Type d'évaluation	Descriptif	Coefficient dans la moyenne trimestrielle
Évaluations formatives et/ou sommatives	<i>En situation normale d'enseignement :</i> L'évaluation trimestrielle est notamment composée de devoir(s) bilan(s), et peut être complétée par d'autres types d'évaluation, notamment devoirs communs.	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.

Terminale générale pour les élèves suivant l'option Mathématiques Complémentaires

Les critères d'évaluation s'appuient sur les contenus et les capacités décrites dans le programme officiel : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse ; - Probabilités et statistiques. 		
Type d'évaluation	Descriptif	Coefficient dans la moyenne trimestrielle
Évaluations formatives et/ou sommatives	<i>En situation normale d'enseignement :</i> L'évaluation trimestrielle est notamment composée de devoir(s) bilan(s), et peut être complétée par d'autres types d'évaluation.	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.

Terminale générale pour les élèves suivant l'option Mathématiques Expertes

Les critères d'évaluation s'appuient sur les contenus et les capacités décrites dans le programme officiel : <ul style="list-style-type: none"> - Arithmétique ; - Nombres Complexes ; - Matrices et Graphes. 		
Type d'évaluation	Descriptif	Coefficient dans la moyenne trimestrielle
Évaluations formatives et/ou sommatives	<i>En situation normale d'enseignement :</i> L'évaluation trimestrielle est notamment composée de devoir(s) bilan(s), et peut être complétée par d'autres types d'évaluation.	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.

• Musique

MUSIQUE	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL
	Filière générale Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale	Filières générale et technologiques Contrôle continu comptant pour l'examen
Cadre de l'évaluation Equilibre écrit et l'oral Prise en compte de capacités expressives et relationnelles (savoir travailler en groupe) Le niveau technique n'est pas évalué		
SPECIALITES & OPTIONS		
Critères	Compétences	Coefficients
Équilibre musical entre les interprètes Tenir sa place dans le groupe Esprit de collaboration Intensions expressives Maîtrise de soi, attention au détail, mémorisation, concentration Créativité, sens de l'expérimentation Autonomie	Interpréter un projet musical de création vocal ou instrumental	3
Organisation du discours Richesse et pertinence du propos S'exprimer clairement	Présenter à l'oral le projet musical. Echanger, partager, argumenter, débattre	1
SPECIALITE UNIQUEMENT		
Critères	Compétences	Coefficients
Tirer parti des écoutes. Identifier et décrire les éléments du discours musical Tirer parti de sa connaissance des contextes artistiques, esthétiques et historiques de l'époque correspondante Situer des œuvres inconnues en référence à celles qui ont été étudiées durant l'année scolaire Situer des œuvres inconnues dans le temps et dans l'espace en référence aux grands courants esthétiques de l'histoire occidentale depuis le Moyen Âge ou des aires culturelles d'origine pour la musique extra-occidentale. Identifier les relations qu'entretient la musique avec les autres domaines de la création et du savoir ; sciences, sciences humaines, autres arts.	Construire une culture. Des devoirs écrits type DS. Des devoirs écrits type DM. Différents exercices proposés : Analyse d'un extrait sonore ou vidéo, commentaire comparé à partir de l'écoute de deux extraites, contrôle de connaissances...	2 1
Fiabilité des ressources Mettre en œuvre une méthodologie cohérente Faire appel à sa culture personnelle Autonomie	Organiser une recherche documentaire Présenté à l'oral ou rendu par écrit	1
OPTION UNIQUEMENT		
Fiabilité des ressources Mettre en œuvre une méthodologie cohérente Faire appel à sa culture personnelle Autonomie	Carnet de bord en lien avec le projet musical Présenté à l'oral ou rendu par écrit	2

• Philosophie (série G, STMG, ST2S – spécialité G HLP)

PHILOSOPHIE	FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE Pas de contrôle continu comptant pour l'examen	
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives et/ou diagnostics	Exercices de préparation à l'épreuve finale, à l'écrit ou à l'oral	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients de 0.5 à 2 adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.
Evaluations sommatives (programmées)	Série générale : 2 devoirs type BAC Séries technologiques : 1 devoir type bac	

HUMANITES, LITTERATURE, PHILOSOPHIE	FILIERE GENERALE Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale	
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une lecture des textes attentive et sensible à l'expression, à la démarche, aux enjeux, aux idées. - S'exprimer avec justesse pour mettre en évidence une réflexion construite et singulière. - Construire une culture humaniste par la fréquentation d'auteurs anciens, modernes ou contemporains. 		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations diagnostiques et/ou formatives	-Activités (écrites et orales) de lectures et d'explications de textes littéraires et philosophiques développant les capacités et les compétences d'analyse, de réflexion et d'interprétation, d'expression et d'argumentation. -Activités (écrites et orales) d'appropriation de textes et d'œuvres construisant la culture littéraire et la culture philosophique.	De 0,5 à 2
Evaluations sommatives (programmées)	-Productions rédigées mobilisant connaissances et compétences. -Pratiques de l'oral en lien avec la passation du grand oral. -DS type épreuve finale. -DS communs type épreuve finale, en co-conception littérature et philosophie.	De 0,5 à 2
Evaluations propres à la discipline	-Travaux variés d'expression favorisant la démarche créative et réflexive.	De 0,5 à 2
Autres évaluations	-Production dans le cadre d'un projet culturel (facultatif)	De 0,5 à 2

• Sciences physiques

PHYSIQUE-CHIMIE	FILIERE GENERALE Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale
------------------------	--

Critères et compétences visées sur le cycle terminal

En cohérence avec le programme de seconde, ceux de la classe de première et de terminale en spécialité physique-chimie sont structurés autour des quatre thèmes : « Constitution et transformations de la matière », « Mouvement et interactions », « L'énergie : conversions et transferts », « Ondes et signaux ». Ces thèmes permettent de prendre appui sur de nombreuses situations de la vie quotidienne et de contribuer à un dialogue fructueux avec les autres disciplines scientifiques. Ils fournissent l'opportunité de faire émerger la cohérence d'ensemble du programme sur :

- des notions transversales (modèles, variations et bilans, réponse à une action, etc.);
- des notions liées aux valeurs des grandeurs (ordres de grandeur, puissances de dix, mesures, incertitudes, unités);
- des dispositifs expérimentaux et numériques (capteurs, instruments de mesure, microcontrôleurs, etc.);
- des notions mathématiques (situations de proportionnalité, grandeurs quotient, fonctions, vecteurs, dérivée et primitive d'une fonction, équations différentielles, etc.);

- des notions en lien avec les sciences numériques : programmation, simulation, etc...

activités expérimentales sont un support indissociable de la formation.

Les compétences retenues pour caractériser la démarche scientifique structurent la formation et l'évaluation des élèves.

Compétences	Quelques exemples de capacités associées
S'approprier	Énoncer une problématique, rechercher et organiser l'information en lien avec la problématique étudiée ; représenter la situation par un schéma.
Analyser/ Raisonner	Formuler des hypothèses ; proposer une stratégie de résolution ; planifier des tâches ; évaluer des ordres de grandeur ; choisir un modèle ou des lois pertinentes ; élaborer et justifier un protocole ; faire des prévisions à l'aide d'un modèle ; procéder à des analogies.
Réaliser	Mettre en œuvre les étapes d'une démarche ; utiliser un modèle ; effectuer des procédures courantes (calculs, représentations, collectes de données, etc.) ; mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité.
Valider	Faire preuve d'esprit critique ; procéder à des tests de vraisemblance ; identifier des sources d'erreur ; estimer une incertitude ; comparer à une valeur de référence ; confronter un modèle à des résultats expérimentaux ; proposer d'éventuelles améliorations de la démarche ou du modèle.
Communiquer	À l'écrit comme à l'oral : présenter une démarche de manière argumentée, synthétique et cohérente ; utiliser un vocabulaire adapté et choisir des modes de représentation appropriés ; échanger entre pairs.

Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives	Le professeur propose des évaluations variées et adaptées selon la situation et les compétences abordées : quizz numérique, interrogation de cours, questions orales, Devoir Maison (DM), exercices et activités	Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le professeur afin que la moyenne puisse être représentative.
Evaluations sommatives (programmées)	Le professeur réalise au minimum un DS (Devoir Surveillé) par trimestre	
Evaluations propres à la discipline	Des évaluations expérimentales (individuelles ou en groupe) au long cours sont réalisées par le professeur. Une épreuve type ECE (Epreuve de capacité expérimentale) servant d'entraînement pour les épreuves terminales pourra être organisée si les conditions d'enseignement le permettent.	
Autres évaluations	Les évaluations diagnostiques réalisées ne seront pas intégrées au calcul de la moyenne. Une épreuve commune en spécialité pourra être organisée par les professeurs si les circonstances le permettent.	

• Sciences Economiques et Sociales

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		FILIERE GENERALE Pas de contrôle continu comptant pour l'examen Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal : Mobilisation des connaissances du cours ; Résolution chiffrée et graphique d'exercices simples ; Collecte et traitement de l'information des documents texte et statistiques ; Analyse et mobilisation des données ; Analyse et mobilisation de documents de natures diverses ; Construction d'une argumentation / d'un raisonnement rigoureux ; Maîtrise de l'expression écrite et orale Construire une problématique rédiger une dissertation</p>		
Types d'évaluation	Descriptif	Coefficients
Evaluations formatives et/ou diagnostics	Des évaluations non notées peuvent être réalisées pour que le professeur puisse connaître les acquis des élèves à un moment donné	Notes non comptabilisées
Evaluations sommatives (programmées)	Interrogations de connaissances (formelles) DS type bac Devoirs communs dont bac blanc	1 2 3
Autres évaluations	Exercices à la maison notés QCM en classe ou en ligne Petites évaluations surprises Présentations orales	1 1 ou 2 1 1 ou 2

• Sciences et Techniques Médico-sociales (STMS) – série ST2S

Critères et compétences visées sur le cycle terminal :

- analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales ;
- caractériser la cohésion sociale, le bien-être et la santé des populations, des groupes sociaux ;
- questionner la relation entre les déterminants, les besoins en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles ;
- identifier les objectifs des politiques de santé, de protection sociale, d'action sociale ;
- repérer les acteurs et organisations du champ sanitaire et social à différentes échelles territoriales ;
- mener une démarche de recherche documentaire et d'analyse de l'information sanitaire et sociale ;
- analyser une démarche d'étude en santé et social, argumenter les choix méthodologiques ;
- présenter une démarche de projet dans le champ sanitaire et social, ses contraintes et spécificités.

Cadre général de l'évaluation :

Dans des conditions normales de fonctionnement, les évaluations seront en nombre suffisant pour permettre aux élèves de s'entraîner et de progresser pour établir une moyenne représentative. Ce nombre peut varier d'un élève à l'autre, selon les besoins particuliers, l'accompagnement personnalisé, pour favoriser une équité entre élèves.

Types d'évaluation	Descriptif		Coefficients	
	THEMATIQUE	METHODOLOGIES	THEMATIQUE	METHODOLOGIES
Evaluations formatives et/ou diagnostiques	AT préliminaire diagnostic en première et en terminale → Etat des lieux sur les acquis des élèves en début de formation ou en début d'année de terminale (acquis de première)	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention et présentation orales - GO blanc 	0 0	0 0
Evaluations sommatives (programmées)	<ul style="list-style-type: none"> - ATT notées - Interrogations de connaissances - DS type bac - Devoirs communs dont bac blanc (en terminale) 	<ul style="list-style-type: none"> - ATM notées - Interrogations de connaissances - Analyses de démarches - Présentations orales. 	1 2 2 2	1 ou 2 selon la compétence évaluée.
Autres évaluations	<ul style="list-style-type: none"> - DM, documents d'approche maison 		1	1

- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

<p>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE</p>	<p>FILIERE GENERALE</p> <p>Pas de contrôle continu comptant pour l'examen</p> <p>Contrôle continu comptant pour l'examen si abandon en terminale</p>	
<p>Critères et compétences visées sur le cycle terminal</p> <p>Pratiquer des démarches scientifiques, formuler et résoudre un problème scientifique, formuler une hypothèse, concevoir et mettre en œuvre un protocole, interpréter des résultats et en tirer des conclusions, savoir distinguer une croyance, d'une opinion et d'un savoir scientifique.</p> <p>Réaliser (préparation microscopique, montage expérimental, comparaison, calcul, utilisation d'une formule ...).</p> <p>Observer (œil nu, microscope optique, microscope polarisant, loupe binoculaire ...).</p> <p>Mesurer, compter en utilisant des logiciels d'acquisition (Mesurim, Audacity, Exao ...).</p> <p>Utiliser des logiciels de traitement généraux (tableur, traitement de textes, acquisition d'images...), des logiciels de traitement de données spécialisés (Anagène2/Geniegen, Rastop/Libmol, Eduanat2, Tectoglob3D ...) et des logiciels de communication multimédias (diaporamas, vidéos ...).</p> <p>Communiquer dans un langage scientifique (schéma, croquis, graphique, tableau, image numérique, argumentation à l'oral et rédaction à l'écrit, élaborer une synthèse/bilan ...).</p> <p>Utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre (planifier un travail, mobiliser des connaissances, extraire, organiser et exploiter des informations à partir de documents, collaborer au sein d'un groupe ...).</p> <p>Adopter un comportement éthique et responsable (faire preuve d'autonomie, faire preuve d'initiative et d'implication individuelle ou collective, comprendre les responsabilités individuelles et collectives en matière d'environnement et de santé, respecter les règles de sécurité ...).</p>		
Types d'évaluation	Descriptif des évaluations possibles	Coefficients à titre indicatif ou poids dans la note finale
<p>Evaluations en cours d'apprentissage</p>	<p>Interrogations écrites et orales de connaissances.</p> <p>Activités réalisées en cours ou à la maison, pouvant être individuelles ou collectives.</p>	<p>Ces évaluations sont hiérarchisées par des coefficients adaptés par le.e professeur.e afin que la moyenne puisse être représentative.</p>
<p>Evaluations de validation des acquis</p>	<p>Au moins un devoir surveillé par trimestre, épreuve pouvant être partiellement ou complètement de type bac</p>	
<p>Evaluations particulières à la discipline</p>	<p>Lors de travaux pratiques individuels ou en groupe : élaboration et/ou mise en œuvre d'un protocole, communication des résultats obtenus et leur exploitation à l'écrit ou à l'oral.</p>	

ANNEXE : TABLEAU DES TYPE D'ÉVALUATIONS ET COEFFICIENT SELON LES MATIERES

Tableau des épreuves terminales pour les deux voies (générale et technologique)

Épreuves		Voie générale		Voie technologique	
		Coefficients	Durée de l'épreuve	Coefficients	Durée de l'épreuve
Épreuves anticipées (classe de première)	Français (écrit)	5	4 h	5	4 h
	Français (oral)	5	20 min	5	20 min
	Mathématiques (à compter de 2026 au titre de la session 2027)	2	2 h	2	2 h
Épreuves terminales (classe de terminale)	Philosophie	8	4 h	4	4 h
	Épreuve orale terminale	10 jusqu'à la session 2026	20 min	14 jusqu'à la session 2026	20 min
		8 à compter de la session 2027		12 à compter de la session 2027	
	Épreuve de spécialité 1	16	4 h à 5 h 30*	16	4 h à 6 h**
Épreuve de spécialité 2	16	4 h à 5 h 30*	16	4 h à 6 h**	

*en annexe : détail de la nature et durée des épreuves de spécialité en voie générale

** en annexe : détail de la nature et durée des épreuves de spécialité en voie technologique